



DECISION N°2025 /RCFFE/ LT

portant DELEGATION de SIGNATURE de la Directrice Générale
à Madame Laetitia TEXIER, Responsable comptables fournisseurs – unité factures d'exploitation

La Directrice Générale de Paris Habitat - OPH

Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022 portant nomination de Madame Cécile BELARD du PLANTYS à la fonction de Directrice Générale à compter du 17 mai 2022,

Vu la délibération n°2022-13 du Conseil d'Administration du 31 mars 2022 l'autorisant à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Caroline BOLLINI, Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Sandra CREMONT, Directrice des Services Financiers,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Carine BOUSQUET, Cheffe de service Comptabilité fournisseurs,

Vu les fonctions exercées par Madame Laetitia TEXIER, Responsable comptables fournisseurs au sein du service Comptabilité fournisseurs,

DECIDE

Article 1 : Madame Laetitia TEXIER est autorisée à signer, au nom de la Directrice Générale, dans son domaine de compétence, les pièces suivantes :

A. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion du personnel placé sous son autorité, notamment les demandes internes de recrutement, de mutation, de formation, d'évolutions de salaires, de primes et de sanctions.

L'évaluation annuelle du personnel placé sous son autorité.

Toutes instructions relatives aux conditions d'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection du personnel permettant d'assurer la sécurité des salariés placés sous son autorité.

B. EN MATIERE FINANCIERE

Gestion financière et comptable

VS

Copies certifiées conformes à l'original de tous documents.

Les courriers relevant de son activité.

Article 2 : La présente délégation est consentie au regard des compétences techniques, juridiques et professionnelles de **Madame Laetitia TEXIER**, en raison des moyens et des ressources à sa disposition, ainsi que de l'autorité et de l'autonomie dont elle dispose pour l'exécution de sa mission.

Madame Laetitia TEXIER, s'engage à veiller au respect et à l'application rigoureuse des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Madame Laetitia TEXIER, peut demander tout avis, toute information et tout conseil à l'ensemble des directions et services de l'Office.

S'il apparaissait à **Madame Laetitia TEXIER**, que dans certaines circonstances, des moyens supplémentaires lui sont nécessaires, elle devra en aviser sans délai Madame Carine BOUSQUET, afin que ces moyens soient mis, autant que faire se peut, à sa disposition.

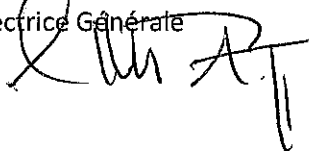
Article 3 : **Madame Laetitia TEXIER** rendra compte des actes signés par elle-même à Madame Carine BOUSQUET, qui en rendra elle-même compte à la Directrice des services financiers.

Article 4 : La présente délégation prend effet à compter de sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le

07 OCT. 2025

La Délégente
Cécile BELARD du PLANTYS
Directrice Générale



La Délégataire
Laetitia TEXIER
Responsable comptables fournisseurs

